Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTIONS COMMUNALES 2006

Participation des électeurs étrangers: un premier bilan encourageant

Une proportion significative des 85 000 étrangers à qui le droit de vote et d'éligibilité a été accordé par la nouvelle Constitution à l'échelon communal a participé aux élections de cette année : plus du quart de ces nouveaux électeurs ont voté et plus de 300 ont été élus dans des exécutifs et des législatifs communaux. Ce droit nouveau a donc été utilisé dès la première élection générale où il pouvait s'appliquer et répond visiblement à un besoin.

Le taux de participation des étrangers aux élections communales du 12 mars a atteint 26,9% sur l'ensemble du canton. Ce taux est inférieur à celui des citoyens suisses (43,7%), mais sensiblement supérieur aux taux enregistrés dans d'autre cantons. Compte tenu des expériences faites à Neuchâtel ou à Fribourg et de la relative complexité de nos usages électoraux pour des personnes qui ne les ont jamais pratiqués, il était à craindre que le taux de leur participation à cette première élection générale soit timide, de l'ordre de 15%.

Aux yeux du Conseil d'Etat, c'est un résultat encourageant, d'autant qu'une marge de progression existe, comme l'illustrent les taux plus élevés enregistrés dans certaines communes: Epalinges (49%), Bex (44,7%), Lutry (34,9%), La Tour-de-Peilz (31%) ou Moudon (29,3%).

Nos concitoyens étrangers n'ont pas fait qu'user de leur nouveau droit de vote ; ils ont aussi accepté de se porter candidats et d'assumer les charges qui peuvent en découler : 310 d'entre eux ont été élus dans un conseil communal ; beaucoup y entreront un jour en qualité de suppléants ou prendront part aux travaux des conseils généraux dans les petites communes. 28 ont été élus à une municipalité. Enfin, une citoyenne étrangère a été élue syndique à Vufflens-le-Château.

Il convient aussi de souligner l'effort particulier de mobilisation et d'information fourni par le Canton, les communes, les partis politiques, les associations d'étrangers et la Commission cantonale consultative des immigrés (CCCI). Celle-ci organise samedi 20

mai les 5e Assises de l'immigration autour du thème de la participation des étrangers aux élections.

Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers sur le plan communal découle de la nouvelle Constitution adoptée en 2003. Pour la plupart des 85 000 bénéficiaires de ce droit, les élections communales de ce printemps ont constitué la première occasion de l'exercer. Le Conseil d'Etat est heureux que cette innovation majeure de la nouvelle Constitution ait été mise en oeuvre et ait reçu un accueil aussi favorable: cela démontre qu'elle répond bien à l'attente de nos concitoyens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 mai 2006

Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 - Bernard Muhl, chef de la section des droits politiques de la Chancellerie, 021 316 40 86, bernard.muhl@vd.ch